COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

MARDI 28 JANVIER 2020

à 18 H 30

Salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

(4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE Mardi 28 janvier 2020 à 18 h 30 Salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal 4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, se sont réunis en salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, 4 rue Louis Meyer à Golbey, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt deux janvier deux mil vingt, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs R. Alémani, P. Eymard, JL. Martinet, H. Vouaux, F. Dulot, JC. Moretton, P. Soltys, P. Raffel, P. Nardin, P. Hauller, P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Del Génini, R. Habrant, B. Gille, MC. Serieys.

Excusés: Madame et Messieurs Y. Villemin (pouvoir à Monsieur P. Soltys), D. Momon, V. Marcot, G. Colin, F. Drevet, O. Baraban (pouvoir à Monsieur P. Raffel), N. Braun, E. Garion (pouvoir à Monsieur P. Eymard).

Absents: Messieurs M. Fournier, C. Petit

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Claude CRAVOISY a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du lundi 25 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

1 - Cession de terrain

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain au profit de la SCI LES CRAPAUDS pour une surface d'environ 447 m² à provenir de la parcelle cadastrée AH 553 pour un montant de 25 € HT par m².

2 - Convention de remboursement de charges sociales Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune d'Uxegney, la convention portant remboursement de charges sociales suite à l'intégration d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi. ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Golbey, le 29 janvier 2020, Le Président,

Michel HEINRICH